

**Sujet :** [INTERNET] Consignation Enquête publique Éoliennes des Portes du Nivernais

**De :** Hervé Massias <herve.massias@wanadoo.fr>

**Date :** 07/12/2018 18:39

**Pour :** pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

**Copie à :** Hervé M... @wanadoo.fr>

Monsieur le commissaire-enquêteur

Etant membre de la Guilde de Villars (et son trésorier), l'association loi 1901 de sauvegarde du château de Villars, et par ailleurs délégué de pays de la Fondation du Patrimoine dans la Nièvre, j'ai regardé avec attention le dossier d'implantation des éoliennes des Portes du Nivernais.

La partie environnementale et paysagère de l'étude m'a paru très sommaire sur les différents sites classés ou inscrits Monuments Historiques notamment le château de Meauce, le site d'Apremont-sur-Allier, l'église romane de Mars sur Allier ou celui du château de Villars. Concernant ce dernier site, ses deux châteaux et son parc agricole et paysager de 42 hectares sont situés à 700 mètres environ (selon Nordex) des éoliennes et défigureront de façon certaine et irréversible ce parc dessiné par l'un des plus grands paysagistes du XIXème siècle, le comte de Choulot, mort en 1864. Ce dernier a dessiné près de 300 parcs dont 55 dans la Nièvre (cf. l'étude réalisée en 2018 par le CAUE de la Nièvre). Depuis son élaboration il y a plus de 150 ans, le parc a conservé ses caractéristiques dont plusieurs "coulées" grâce aux travaux d'entretien réguliers de ses propriétaires successifs (1).

Imaginer maintenant quatre éoliennes (et sait-on jamais un nombre plus important !) en toile de fond de ce parc est très difficile à accepter.

D'ailleurs, l'inscription au titre des Monuments Historiques de ce château féodal et du nouveau château (XVIIIème et non Renaissance), devrait protéger ce site qui serait fortement défiguré par ces éoliennes situées à 700 mètres, c'est à dire bien peu au regard de la taille des éoliennes (180 mètres).

Notez enfin que le château de Villars a été présélectionné en 2018 dans l'opération du Loto du Patrimoine sous l'égide de M. Stéphane Bern, opération menée avec le concours de la Française des Jeux et de la Fondation du Patrimoine. En 2019 et/ou en 2020, Villars sera de nouveau candidat au loto du patrimoine.

Sur le fond, je ne suis pas du tout opposé à la transition énergétique mais d'autres énergies - solaire, géothermie, biomasse... - pourraient se développer et remplacer pour partie les énergies fossiles et nucléaires tout en étant plus rentables que les éoliennes et moins destructrices pour l'environnement.

En conclusion, même si ce projet est peut-être recevable sur le plan financier (mais nous n'avons aucun élément pour en juger), il ne l'est pas, de mon point de vue, sur le plan environnemental et paysager. Je n'y suis donc pas favorable.

Je vous prie, monsieur le Commissaire-Enquêteur, de croire en mes salutations distinguées

H. M

Membre du Conseil d'administration de la Guilde de Villars

(1) Selon le rapport de la DRAC lors de l'inscription MH en 2015 : "Ses successeurs n'ayant que peu modifié son oeuvre, on peut considérer que l'état paysager actuel du domaine est redevable du travail commandité par Charles de Bouillé"